

**« JE M'ENGAGE A RESPECTER LES STATUTS ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET EN PARTICULIER LES POINTS SUIVANTS » :**

## **ENTRAÎNEMENT/COMPÉTITION**

- 1 :** Je m'engage à être présent régulièrement à l'entraînement - 3 fois par semaine minimum à partir de Cadet - et à m'investir dans la structure du club (aide aux entraînements, aux manifestations et événements).
- 2 :** Je m'engage à prendre soin du matériel, des locaux et infrastructures.
- 3 :** L'athlète n'est pris en charge par le club que lorsqu'il se présente au point de rendez-vous (sur la piste).
- 4 :** Je m'engage en tant qu'athlète du club AHSA à participer aux différentes compétitions
- 5 :** Je m'engage à être présent lors du 1er et 2ème tour des Interclubs qui se dérouleront le premier week-end de mai (1er tour) et le 3<sup>e</sup> week-end de mai (2<sup>ème</sup> tour) - A partir de la catégorie Cadet.
- 6 :** Je m'engage en m'inscrivant au stage Club à être présent aux interclubs si je suis sélectionné.
- 7 :** L'athlète doit avoir ses papiers d'identité sur lui lors des déplacements en compétition.

## **DOPAGE**

- 8 :** L'athlète s'engage à ne prendre aucune substance dopante interdite par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage « AFLD » sous peine de sanctions par le club, de sanctions par la Fédération Française d'Athlétisme, et de sanctions pénales <https://www.aflld.fr/finder/produits-dopants>

## **INVESTISSEMENT AU CLUB**

Toute personne, athlète ou parent de jeune athlète, peut s'investir au sein du club, en devenant entraîneur, aide entraîneur ou juge. Les formations sont assurées et prises en charge par le club. Les licences des juges, entraîneurs et de leur famille sont gratuites.

**Pour devenir juge :** une journée de formation sur place avec formations en visio et deux pratiques terrain. Pas besoin d'être expert en athlétisme pour pouvoir devenir juges.  
Renseignements : [juge@ahsa-athletisme.com](mailto:juge@ahsa-athletisme.com)

- 9 :** L'athlète s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les statuts du club.

Signature du responsable légal

Signature de l'athlète

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2020 – 2021

**Merci d'écrire en MAJUSCULES**

Nouvelle inscription

Renouvellement d'inscription

Numéro de licence : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : M  F

Date de Naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel perso : .....

Tel Mère : ..... Tel Père : .....

Nom des Parents ou Représentant légal : .....

**E-mail obligatoire** : .....@.....

Etablissement scolaire : .....

**Joindre un certificat médical de MOINS DE SIX MOIS avec la mention : PRATIQUE DU SPORT EN COMPETITION + paiement (chèque ou espèces)**

**Pour les renouvellements année N+1 et N+2 pas de certificat médical annuel, pensez à remplir votre questionnaire de santé sur le site de la FFA.**

- **Pour les mineurs**, j'autorise l'entraîneur responsable à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident survenu à l'entraînement ou en déplacement (en cas d'hospitalisation).

J'autorise la prise en charge de mon enfant par le club lors de déplacements en compétition, en bus ou en voiture.

- **Pour les lycéens**, demandez à votre établissement scolaire votre **carte PASS RÉGION pour bénéficier d'une réduction de 30€** sur la licence, et indiquez votre **numéro de carte** : .....
- **Droit à l'image** : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Fait à ..... le.....

**Signature (des parents pour les mineurs)**

**Ne rien écrire, cadre réservé au secrétariat**

Fiche d'inscription  
Certificat Médical/Questionnaire Santé  
Paiement

**Seuls les dossiers complets seront traités**

L'inscription comprends l'adhésion au club (10€) les activités, ainsi que la licence FFA (de 78,05€ licence compétition). De plus pour les créations de licence de BE à VE, l'inscription comprend le maillot de compétition.

**Inscriptions au bureau AHSA : 1 rue pierre de Coubertin Annecy**

### DES RÉUNIONS D'INFORMATION SERONT ORGANISÉES - PARTICIPATION OBLIGATOIRE

CATÉGORIES (changement au 01/11/2020)	Montant	Jours d'entraînements	Reprise
Jeux Athlétiques (2012 / 2013)	150 € *	Mercredi 15h30 à 17h00	04/11/2020 au stade
Poussins (2010 / 2011)			
Benjamins (2008 / 2009)	Renouvellement : 180€*	Mardi et jeudi 18h à 19h30	03/11/2020 au stade
Minimes (2006 / 2007)	----- Création de licence : 210€* (comprenant le maillot de compétition)		
Cadets (2004 / 2005)	Renouvellement : 195€ ----- Création de licence : 225€ (comprenant le maillot de compétition)	Tous les jours Du lundi au vendredi 18h00 – 20h00 en fonction des groupes d'entraînement	24/08/2020 au stade
Juniors (2002 / 2003)			
Espoirs (1999 à 2001)			
Seniors (1979 à 1998)			
Vétérans (1978 et avant)			

**Il est recommandé d'arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement afin de pouvoir débiter à l'heure.**

\* une remise exceptionnelle pour les catégories Jeunes afin de compenser la reprise en décalée suite à l'arrêté préfectoral du à la crise sanitaire (COVID).

## INFORMATIONS IMPORTANTES



Bonjour à tous,

Comme toute association, notre club Anney Haute Savoie Athlétisme vit grâce aux bénévoles. Pour proposer au plus grand nombre de jeunes de s'épanouir à travers le sport et la pratique de l'athlétisme, nous recherchons **des entraîneurs bénévoles** :

Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance experte en athlétisme ou de venir du milieu de ce sport pour accompagner nos jeunes. Une formation interne sera proposée et la formation fédérale sera financée par le club pour ceux désireux d'approfondir leurs connaissances.

De plus nous recherchons également **des juges** (arbitres). En effet à chaque compétition, le club doit fournir un nombre de juges en fonction du nombre d'athlètes. Si nous n'avons pas assez d'officiels (juges), nous ne pouvons amener les athlètes en compétition et le club est sanctionné par des amendes.

La formation est assurée. Pour valider son niveau départemental, il suffit simplement de suivre la journée de formation et participer à 5 compétitions dans l'année.

Le rôle d'officiel (juge) est multiple : starter de course, mise en place des haies, mesure des performances lors des concours de saut et lancer, secrétariat pour rentrer les résultats sur internet etc...

L'AHSA c'est aussi l'engagement d'un club derrière des manifestations sportives importantes pour la ville d'Anney, comme le Marathon du Lac ou la Color Run. Ces événements continueront d'exister grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Nous comptons sur vous, athlètes et parents d'athlètes pour nous accompagner sur des missions selon le temps dont vous disposez. Participer à ces événements signifie des moments de cohésion entre athlètes, la bonne humeur garantie et aussi la fierté de prendre part à l'organisation d'événements sportifs. Nous comptons sur vous !

En vous engageant à aider le club et les athlètes, vous bénéficierez d'une ambiance conviviale et d'un équipement aux couleurs du club une fois votre diplôme validé.

Enfin comme toute association, nous sommes habilités à recevoir des **dons**, qui vous donnent droit à une réduction d'impôts.

Vous êtes parents ou membre de la famille ou amis et vous souhaitez suivre de plus près vos enfant ou jeunes, alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

# RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

A compter du 14 octobre 2020

 **Le masque doit être porté par toutes personnes en dehors de l'espace de pratique**



**Evaluer le risque sanitaire local** afin d'accueillir du public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



**Etablir un planning et recenser les participants** afin de pouvoir communiquer les cas contacts si l'un d'eux était testé positif Covid-19. Il est important de bien gérer le flux des personnes et organiser les espaces.



**Limiter les réunions** du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



**Négocier auprès des institutions locales la privatisation du stade et des espaces couverts** pendant les créneaux d'entraînement et de compétition.



**Informier préalablement et régulièrement les adhérents** sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



Proposer des pratiques obligatoirement encadrées en respectant la distanciation physique, en préconisant davantage les petits groupes.



**Plusieurs groupes de taille raisonnable** pourront être accueillis simultanément dans les établissements recevant du public.



Faire respecter, sur le stade et en dehors, lors des échauffements, un espace de **2m** entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**. Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



**Dans l'espace public, les groupes ne pourront excéder 6 personnes** sauf pour les publics prioritaires (cf. page 2)



**Affecter du matériel par groupe d'entraînement.** En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



**Ouverture des espaces couverts et des vestiaires :** se référer aux règles appliquées localement tout en respectant le protocole sanitaire. Vous pouvez consulter le tableau récapitulatif des règles par zones dans la rubrique COVID-19 du site.